



La Cour Suprême Norvégienne rejette la plainte de la famille d'un fumeur décédé.

Rubrique : actualités - Date : mardi 4 novembre 2003

L'AFP indique que la Cour suprême norvégienne a rejeté vendredi la plainte déposée par la famille d'un fumeur, mort d'un cancer du poumon en 2000, contre le principal fabricant norvégien de tabac, estimant que le plaignant n'avait pu ignorer les dommages infligés par le tabac sur la santé. La Cour a estimé « qu'il ne faisait plus de doute, après 1964 que choisir de fumer se faisait à ses risques et dépens » et qu'en ce qui concerne les 10 années précédentes, les connaissances médicales avaient de plus en plus clairement montré « un lien de cause à effet entre le tabagisme et le cancer du poumon et d'autres dommages sur la santé ».